

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

créée par arrêté Préfectoral du 14 décembre 2012

Toutes correspondances à adresser à :
CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS, 2 DARTHUS, VIGNONET 33330
Tél : 05.57.55.21.60 - Fax : 05.57.55.21.61 –
Courriel : contact@grand-st-emilionnais.org

PROCÈS VERBAL
SÉANCE du 15 avril 2021

L'an deux mille vingt, le quinze avril deux mille vingt et un, les membres du Conseil de la communauté de communes du Grand saint Emilionnais, élus par les conseils municipaux des communes membres, dûment convoqués le neuf avril deux mille vingt et un, conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAURET, Président, à la salle des fêtes de Belves de Castillon.

Etaient présents :

LES ARTIGUES DE LUSSAC : Mme LEBRUN, M.QUET ; **BELVES DE CASTILLON :** M. FENELON ; **FRANCS :** Mme GISSOUT ; **GARDEGAN ET TOURTIRAC :** M. BIGOT ; **LUSSAC :** Mme BRETON, M. BRINGART, Mme. FORRESTIER ; **MONTAGNE :** Mme HENRY, Mme BURGAUD, M. BOUDOT, M. COMBEAU ; **NEAC :** M. FOURREAU ; **PETIT PALAIS ET CORNEMPS :** Mme RAICHINI; **PUISSEGUIN :** M. PASQUON, M. DESPRES ; **SAINT CIBARD :** M. AMOREAU ; **SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES :** M. GOINEAU ; **SAINT-EMILION :** Mme BOURRIGAUD , Mme MANUEL, M.LAURET, M. MERIAS, M. FOURNIER ; **SAINT-ETIENNE-DE-LISSE :** Mme DECAMPS ; **SAINT GENES DE CASTILLON :** M. GUIMBERTEAU ; **SAINT-HIPPOLYTE :** M. CANUEL ; **SAINT-LAURENT-DES-COMBES :** M. VALLADE ; **SAINT-PEY-D'ARMENS :** Mme MARCHIVE ; **SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE :** M. BECHEAU ; **SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS :** Mme CAMUT, M. DEBART, M. DUMONTEUIL ; **SAINTE TERRE :** Mme CHARIOL, Mme GUE, M.DUVAL, M. LAGUILLON, M. MARTY ; **TAYAC :** M. BARRET ; **VIGNONET :** M. DANGIN

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme MANUEL

En préambule du conseil communautaire, Mr le Président accueille M. BRINGART qui remplace M. VAUTHIER pour la commune de Lussac. En effet, suite à la démission de M. Vauthier, le remplacement d'un délégué masculin, oblige son remplacement par un autre délégué masculin.

1. Confirmation de l'approbation du précédent Procès-Verbal (envoyé par mail)

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

2. Lecture du tableau des signatures par délégation

Date	Destinataire du courrier	Objet du courrier	Signataire
18/03/2021	Conseil Départemental	Demande de subvention pour le sport vacances	Bernard LAURET
26/03/2021	CAF de la Gironde	Convention RAM 2021	Bernard LAURET

5/04/2021	Média Cité	Candidature promeneur du net	Véronique MARCHIVE
06/04/2021	Mairie des Artigues / ADS PETR	Permis d'Aménager modificatif ZAE (Zone 2)	Bernard LAURET
09/04/2021	SERVICAD	Situations financière maitrise d'œuvre zone 1	Philippe BECHEAU
12/04/2021	SUEZ	Pose d'un compteur sur la ZAE – accord principe	Philippe BECHEAU

3. Délibérations

DELIBERATION 12/2021 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES BUDGETS GENERAL, TRANSPORT, ADS et ZA DE LA CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Mme MANUEL, Vice-Présidente aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. LAURET, Président,

1° - Lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL DE LA CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	6 557 521,01 €	6 627 566,62 €
	Section d'Investissement	694 393,47 €	946 529,64 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 109 780,49 €
	Report en section d'investissement	484 170,02 €	0,00 €
		=	=
TOTAL (Réalizations+reports)		7 736 084,50 €	9 683 876,75 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	363 763,32 €	175 000,00 €

	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	363 763,32 €	175 000,00 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	6 557 521,01 €	8 737 347,11 €
	Section d'Investissement	1 542 326,81 €	1 121 529,64 €
	TOTAL CUMULE	8 099 847,82 €	9 858 876,75 €

BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SCOLAIRE »

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	9,00 €	34 079,90 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		16 161,42 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	0,00 €
		=	=
TOTAL (Réalizations+reports)		9,00 €	50 241,32 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	9,00 €	50 241,32 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	9,00 €	50 241,32 €

BUDGET ANNEXE « ADS » DE LA CDC DU GRAND ST EMILIONNAIS

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	81 606,46 €	90 670,82 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		3 758,01 €
	Report en section d'investissement	0,00 €	0,00 €
		=	=
TOTAL (Réalisations+reports)		81 606,46 €	94 428,83 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	81 606,46 €	94 428,83 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	81 606,46 €	94 428,83 €

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE » DE LA CDC DU GRAND ST EMILIONNAIS

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	296 659,07 €	296 659,07 €
	Section d'Investissement	122 979,07 €	173 680,00 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		32 800,97 €
	Report en section d'investissement	663 024,98 €	0,00 €
		=	=

TOTAL (Réalisations+reports)	1 082 663,12 €	503 140,04 €
------------------------------	----------------	--------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	296 659,07 €	329 460,04 €
	Section d'Investissement	786 004,05 €	173 680,00 €
	TOTAL CUMULE	1 082 663,12 €	503 140,04 €

2° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° - Approuve les comptes administratifs à l'unanimité des membres présents et représentés,

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'approuver les Comptes Administratifs 2020.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, **le Président quitte la salle et n'a pas pris part au vote. M. Canuel fait procéder au vote.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de la Communauté :

- Adopte les Comptes Administratifs 2020 (budget principal et budgets annexes : Transport scolaire, ADS et ZA,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

DELIBERATION 13/2021: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS GENERAL, TRANSPORT SCOLAIRE, ADS et ZA

Le conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ ***Que les compte de gestion dressés pour l'exercice 2020 du budget général, des budgets annexes Transport scolaire, de l'ADS et de la ZA de la CdC du Grand St Emilionnais par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.***
-

DELIBERATION 14 /2021 –AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL CDC GRAND SAINT EMILIONNAIS

Mme MANUEL, Vice-Présidente aux finances, propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Budget Général de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais au titre de l'année 2020 :

CDC du Grand St Emilionnais – Commission Finances le 7 avril 2021

BUDGET PRIMITIF DE 2021 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE 2020

Budget Général

État des réalisations au 31 décembre 2020 :

En Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	6 627 566.62 €
Dépenses de fonctionnement :	6 557 521.01 €
Résultats 2020 :	70 045.61 €
Excédents de fonctionnement antérieurs : (002)	2 109 780.49 €
Résultats de fonctionnement cumulés à affecter :	2 179 826.10 €

En Investissement :

Recettes d'Investissement (<i>hors restes à réaliser</i>) :	946 529.64 €
Dépenses d'Investissement :	694 393.47 €
Résultats 2020	252 136.17 €
Excédent d'investissements antérieurs :	
Résultats d'investissement cumulés à reporter : (D001)	- 232 033.85 €
Solde des restes à réaliser :	- 188 763.32 €
Déficit réel de financement :	- 420 797.17 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 2 179 826.10 €

1- En couverture des besoins réels de financement de la Section d'Investissement (1068)	420 797.17 €
2- En excédent de la section de fonctionnement (R002)	1 759 028.93 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus

DELIBERATION 15/2021 –AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE

Mme MANUEL, Vice-Présidente aux finances, propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Budget Annexe Transport Scolaire de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais au titre de l'année 2020 :

CDC du Grand St Emilionnais – Commission Finances le 7 avril 2021

BUDGET PRIMITIF DE 2021 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE 2020

Budget TRANSPORT SCOLAIRE

État des réalisations au 31 décembre 2020 :

En Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	34 079.90 €
Dépenses de fonctionnement :	9.00 €
Résultats 2020 :	34 070.90 €

Excédents de fonctionnement antérieurs : (002)	16 161.42 €
Résultats de fonctionnement cumulés à affecter :	50 232.32 €

Affectation du résultat de fonctionnement : 50 232.32 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus

DELIBERATION 16/2021 AFFECTATION DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ADS » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ST EMILIONNAIS

Mme Manuel, Vice-Présidente aux finances, propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Budget annexe « ADS » de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais au titre de l'année 2020 :

CDC du Grand St Emilionnais – Commission Finances le 7 avril 2021

BUDGET PRIMITIF DE 2020 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE 2021

Budget ADS

État des réalisations au 31 décembre 2020 :

En Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	90 670.82 €
Dépenses de fonctionnement :	81 606.44 €
Résultats 2020 :	9 064.38 €

Excédents de fonctionnement antérieurs : (002)	3 758.01 €
--	------------

Résultats de fonctionnement cumulés à affecter :	12 822.39 €
---	--------------------

Affectation du résultat de fonctionnement : 12 822.39 €



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus

DELIBERATION 17/2021 AFFECTATION DE RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « ZA » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ST EMILIONNAIS

Mme Manuel, Vice-Présidente aux finances, propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Budget annexe « ZA » de la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais au titre de l'année 2020 :

CDC du Grand St Emilionnais – Commission des Finances le 7 avril 2021

BUDGET PRIMITIF DE 2021 - AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE 2020

Budget ZA

État des réalisations au 31 décembre 2020 :

En Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	296 659.07 €
Dépenses de fonctionnement :	296 659.07 €
Résultats 2020 :	0 €
Excédents de fonctionnement antérieurs : (002)	32 800.97 €
Résultats de fonctionnement cumulés à affecter :	32 800.97 €

En Investissement :

Recettes d'Investissement (<i>hors restes à réaliser</i>) :	173 680.00 €
Dépenses d'Investissement :	122 979.07 €
Résultats 2020	50 700.93 €

Affectation du résultat de fonctionnement (R002) : 32 800.97 €

1- En couverture des besoins réels de financement de la Section d'**Investissement** (1068)

2- En excédent de la section de **fonctionnement** (R002) 32 800.97 €

Affectation du résultat d'investissement :

D001 612 324.05 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus

Délibération n° 18 /2021 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Mme Manuel rappelle que l'assemblée doit fixer les taux des 2 taxes (TFB et TFNB) mais aussi un taux de CFE (cotisation foncière des entreprises). Elle rappelle que l'EPCI ne perçoit plus la TH et que celle-ci est compensé par la fraction de TVA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Vu le Code des Impôts,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **De ne pas augmenter** les taux proposés sur l'Etat 1259, comme suit :

TAXES	TAUX VOTES 2021
CFE	27.45 %
Taxe foncière (bâti)	0.263 %
Taxe foncière (non bâti)	3.45 %

DELIBERATION 19/2021 - FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Mme Manuel rappelle que la Communauté de Communes est compétente en matière de « déchets ménagers ».

A ce titre, le Conseil Communautaire, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies A ter b du Code Général des Impôts (aujourd'hui remplacé par l'article 1379-0 bis VI 2 b du Code Général des Impôts), doit percevoir la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde qui l'a préalablement mise en place le 22 juin 2005 et en fixer le produit attendu.

Afin de garantir le bon fonctionnement financier du SMICVAL du Libournais Haute Gironde, la Communauté de Communes s'engage à lui reverser mensuellement et par douzième, le produit appelé de la TEOM annuelle.

La participation demandée par le SMICVAL pour 2021 s'élevant à **1 545 063.14 €** (soit une augmentation de **presque 10 %**), Monsieur le Président propose de fixer le produit attendu de la TEOM à **1 545 063.14 €**.

A partir de ce montant de produit attendu il est nécessaire de calculer les taux de la TEOM, pour chaque zone et chaque commune.

Il est rappelé à ce sujet que quatre zones sont délimitées dans la communauté de communes du Grand Saint Emilionnais :

- Zone n°2 : Saint-Emilion Bourg
- Zone n°4 : Les Artigues de Lussac, Francs, Lussac, Montagne, Néac, Petit Palais et Cornemps, Puisseguin, St Cibard, Tayac
- Zone n°5 : Saint Christophe des Bardes, Saint-Etienne de Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent des Combes, Saint-Pey d'Armens, Saint-Sulpice de Faleyrens, Vignonet ainsi que Saint-Emilion campagne.
- Zone de perception dépendant de l'USTOM avec les communes de Belves de Castillon, St Genes de Castillon, Gardegan et Tourtirac, St Philippe d'Aiguilhe et Ste Terre.

Le produit attendu par zone et par commune se trouverait donc réparti comme suit :

PRODUIT ATTENDU POUR 2021

COMPETENCE VOTE DES TAUX	SECTEURS	Taux correspondant	Produit 2021	
CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS	ZONE N° 2			
	* SAINT EMILION	16,49%	160 333,41	
	ZONE N° 4			
	* ARTIGUES DE LUSSAC	16,79%	134 439,59	
	* FRANCS	16,79%	23 545,08	
	* LUSSAC	16,79%	188 760,99	
	* MONTAGNE	16,79%	238 074,64	
	* NEAC	16,79%	63 976,83	
	* PETIT PALAIS & CORNEMPS	16,79%	71 510,69	
	* PUISSEGUIN	16,79%	130 521,26	
	* ST CIBARD	16,79%	20 055,83	
	* TAYAC	16,79%	15 801,79	
	ZONE 5			
	* SAINT CHRISTOPHE DES BARDES	9,79%	40 120,80	
	* SAINT EMILION	9,79%	206 176,28	
	* SAINT ETIENNE DE LISSE	9,79%	23 581,27	
	* SAINT HIPPOLYTE	9,79%	15 420,26	
	* SAINT LAURENT DES COMBES	9,79%	29 963,83	
	* SAINT PEY D'ARMENS	9,79%	22 871,95	
	* SAINT SULPICE DE FALEYRENS	9,79%	124 991,09	
	* VIGNONET	9,79%	34 917,55	
	TOTAL CDC GRAND ST EMILIONNAIS			1 545 063,14

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De percevoir la TEOM en lieu et place du SMICVAL du Libournais Haute Gironde
- De fixer le produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à **1 545 063.14 €**.
- De fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels que proposés dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser M. le président à signer tout document ou convention permettant la mise en œuvre de cette décision.

DELIBERATION 20 /2021 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2021

Mme MANUEL expose le projet de Budget Primitif de la Communauté de Communes, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil. Elle précise que quelques ajustements ont été effectués depuis et les mentionne à la lecture.

Elle précise également que le budget présenté dans les documents ne tient pas compte de l'excédent reporté et qu'il convient donc de l'ajouter en dépenses et en recettes, comme suit :

Le Budget prévisionnel 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **Pour la section de fonctionnement :** **8 579 010.95 €**

Ce montant tient compte du report du résultat de fonctionnement cumulé de 1 759 027.95 € (R002)

- **Pour la section d'investissement :** **3 667 288.34 €**

Ce montant tient compte de la reprise en crédits de report, des restes à réaliser 2020 en dépenses et recettes (document annexé à la présente délibération).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions 2021
CHAPITRE 16 Emprunts	52 620.00
CHAPITRE 20 Frais d'études	811 720.82
CHAPITRE 21 Terrains et aménagements	194 949.96
CHAPITRE 23 Travaux et constructions	2 375 963.71
CHAPITRE 027 Autres immobilisations	
CHAPITRE 13 Subventions d'investissements	
CHAPITRE 001 Déficit d'investissement cumulé	232 033.85
CHAPITRE 020 Dépenses imprévues	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 667 288.34

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	Propositions 2021
CHAPITRE 10 Fonds divers Etat	723 797.17
CHAPITRE 13 Subventions	276 150.00
CHAPITRE 16 Emprunts	1 581 525.85
CHAPITRE 27 Autres immo financières budget annexe	
CHAPITRE 28 Opération d'ordre amortissements	297 750.00
CHAPITRE 21 Virement de la section de fonctionnement	788 065.32
CHAPITRE 24 Vente de terrain	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 667 288.34

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	PROPOSITION 2021
011	Charges à caractère général	1 292 186,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 395 925,00
014	Atténuations de produits	1 876 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 000,00
023	Virement à la section d'investissement	788 065,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	297 750,00
65	Autres charges de gestion courante	2 854 689,50
66	Charges financières	9 060,00
67	Charges exceptionnelles	62 335,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		8 579 010,95

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	PROPOSITION 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 759 028,93 €
013	Atténuations de charges	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	577 340,00 €
73	Impôts et taxes	4 325 681,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 909 576,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 385,02 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		8 579 010,95 €

Après délibération, le budget primitif, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 21/2021 – APPROBATION DU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SCOLAIRE » 2021

Mme MANUEL expose le projet de Budget annexe « Transport Scolaire » de la Communauté de Communes, transmis avec la convocation au Conseil.

Le Budget annexe « Transport Scolaire » ne comprend pas de section d'investissement et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **Pour la section de fonctionnement :** **50 232.32 €**

Mme MANUEL expose les différents postes budgétaires comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	PROPOSITION 2021
011	Charges à caractère général	44 232,32 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		50 232,32 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	PROPOSITION 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	50 232,32 €
013	Atténuations de charges	0 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 €
73	Impôts et taxes	0 €
74	Dotations, subventions et participations	0 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		50 232,32 €

Après délibération, le budget annexe est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION 22/2021 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ADS 2021

Mme MANUEL expose le projet du budget annexe ADS :

Le Budget annexe « ADS » ne comprend pas de section d'investissement et s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- **Pour la section de fonctionnement :** **93 305.38 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	PROPOSITION 2021
011	Charges à caractère général	16 410,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	72 035,38 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 860,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		93 305,38 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé article	PROPOSITION 2021
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	12 628,38 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 677,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		93 305,38 €

Après délibération, le budget annexe ADS est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION 23/2021 APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE « LES CHAPELLES » 2021

Mme MANUEL expose le projet du budget annexe ZA :

DEPENSES						RECETTES					
Fonctionnement											
compte	Libellé	BP	DM	Total	Réalisation	compte	Libellé	BP	DM	Total	Réalisation
002		0,00		0,00		002		32 800,97		32 800,97	
6015	Terrains à aménager	52 100,00		52 100,00						0,00	
6045	Achats d'études, prestations de services	35 062,00		35 062,00		7015	Vente de Terrains	906 961,03		906 961,03	
605	Achats de matériel, équipements et travaux	827 819,00		827 819,00		7015	Provision vente			0,00	
60632	Petit équipement			0,00		7478	Autres organismes			0,00	
6226	Honoraire			0,00		748371	Subvention DETR	175 000,00		175 000,00	
6231	Annonce et Insertion	1 000,00		1 000,00		7472	Subv région			0,00	
6236				0,00		7552	Prise en charge déficit par BP			0,00	
627	Frais bancaire			0,00		774	Subvention du Budget Principal			0,00	
608 (043)	Frais accessoires			0,00		796 (043)	Transfert de charges financières			0,00	
				0,00						0,00	
6522	Reversement au budget principal	155 700,00		155 700,00						0,00	
658	Régul centimes TVA			0,00						0,00	
6611	intérêts			0,00						0,00	
6718	Autres charges excep			0,00						0,00	
				0,00		7785 (042)	Excédents transférés au compte de résultat			0,00	
60315 (042)	Variation de stock terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	60315 (042)	Variation de stock terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00
7133 (042)	Variation des encours de production de bien	0,00	0,00	0,00	0,00	7133 (042)	Variation des encours de production de b	863 881,00	0,00	863 881,00	0,00
71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	906 962,00	0,00	906 962,00	0,00	71355 (042)	variation de stocks terrains aménagés	0,00	0,00	0,00	0,00
022				0,00						0,00	
Total		1 978 643,00	0,00	1 978 643,00	0,00			1 978 643,00	0,00	1 978 643,00	0,00
	Besoin	0,00									
							résultat				0,00
INVESTISSEMENT											
compte	Libellé	BP	DM	Total	Réalisation	compte	Libellé	BP	DM	Total	Réalisation
001	Déficit reporté	612 324,05		612 324,05		001	Excédent reporté			0,00	
1641	Remboursement emprunt			0,00		1641	Emprunt	569 243,05		569 243,05	
16876	Avance du Budget principal			0,00		16876	Avance du Budget principal			0,00	
				0,00						0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00		165	Dépôts et cautionnements reçus			0,00	
275	Dépôts et cautionnements versés			0,00		275	Dépôts et cautionnements versés			0,00	
1068 (042)	Excédents capitalisés	0,00								0,00	
315	Terrains à aménager			0,00		315	Terrains à aménager			0,00	
3351 (040)	Terrains			0,00		3351 (040)	Terrains (annul stock initial)			0,00	
3354 (040)	Etudes	35 062,00		35 062,00		3354 (040)	Etudes (annul stock initial)			0,00	
3355 (040)	Travaux	827 819,00		827 819,00		3355 (040)	Travaux (annul stock initial)			0,00	
33581 (040)	frais accessoires	1 000,00		1 000,00		33581 (040)	frais accessoires (annul stock initial)			0,00	
33586 (040)	frais financiers			0,00		33586 (040)	frais financiers (annul stock initial)			0,00	
3555 (040)	Terrains aménagés			0,00		3555 (040)	Terrains aménagés	906 962,00		906 962,00	
				0,00						0,00	
Total		1 476 205,05	0,00	1 476 205,05	0,00			1 476 205,05	0,00	1 476 205,05	0,00

Après délibération, le budget annexe ZA est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION 24/2021 VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2021

En application des crédits budgétaires inscrits lors du vote du Budget primitif 2021 - Mme Manuel donne lecture du tableau de versement des subventions aux associations. Ces subventions sont accordées au titre du soutien de la CDC au fonctionnement des associations ou dans le cadre de convention.

Toutes ces subventions seront versées à partir du budget principal.

Après délibération, le tableau des subventions est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mmes Manuel, Bourrigaud et Forestier, ainsi que Mrs Lauret, Mérias, Fournier et Debart ne participent pas au vote du fait de leur représentation au sein des associations.

NOM ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	TOTAL SUBVENTION	NOM ASSOCIATIONS	SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	TOTAL SUBVENTION
ECOLE DE MUSIQUE UDPS	960,00 €		960,00 €	Club des collectionneurs	600,00 €		600,00 €
Art'Piste	1 260,00 €		1 260,00 €	Moto club Tayac		3 000,00 €	3 000,00 €
AD ASTRA	3 150,00 €		3 150,00 €	Sainte-Terre Plage	2 000,00 €		2 000,00 €
AML	570,00 €		570,00 €	1453 CASTILLON	10 000,00 €		10 000,00 €
Tennis club de St Sulpice	1 170,00 €		1 170,00 €	Mairie de St Emilion		30 000,00 €	30 000,00 €
UNION SPORTIVE ARTIGUAISE	1 980,00 €		1 980,00 €	VINO VOCE		2 000,00 €	2 000,00 €
Football club Petit Palais	150,00 €		150,00 €	Les estivales de Montagne		4 000,00 €	4 000,00 €
Kumite Evolution	1 710,00 €		1 710,00 €	UNESCO	5 000,00 €		5 000,00 €
SAINT-SULPICE JEUNESSE	1 710,00 €		1 710,00 €	Association Ylan Détente		250,00 €	250,00 €
Rouleurs de Barrique	500,00 €		500,00 €	Association parchemin	500,00 €		500,00 €
TC Vignes	4 140,00 €	1 000,00 €	5 140,00 €	Les P'tits Lutins	297 000,00 €		297 000,00 €
Twinrling Club	630,00 €	370,00 €	1 000,00 €	Office du tourisme	138 000,00 €		138 000,00 €
Football Club de Grand St Emilionnais	4 710,00 €		4 710,00 €	Nouvel'R	5 000,00 €		5 000,00 €
TENNIS CLUB MONTAGNE ST EMILION	1 440,00 €		1 440,00 €	Réseau Santé Social Jeunes	3 712,00 €		3 712,00 €
				Collectif 3/03		2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL				529 012,00 €			

DELIBERATION 25/2021 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CDC DANS LES SYNDICATS, LES INSTITUTIONS PARTENAIRES ET ASSOCIATIONS DONT L'EPCI EST MEMBRE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 60/2020

Madame la Vice-Présidente informe les conseillers communautaires qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux délégués, suite au départ de M. Vauthier, amenés à siéger aux différents groupements, syndicats et associations auxquels la collectivité se doit d'être représentée.

Nom du syndicat ou groupement	Délégués titulaires	Commune délégué titulaire	Délégués suppléants	Commune délégué suppléant	Observations
SMICVAL	BROUDICHOX SERGE	PETIT PALAIS	DUMONTEUIL YVAN	ST SULPICE DE FALEYRENS	12430 habitants concernés par le SMICVAL donc 4 titulaires et 4 suppléants
	GOMBEAU JEAN-MARIE	MONTAGNE	BRINGART CHRISTOPHE	LUSSAC	
	VALLADE ALAIN	ST LAURENT DES COMBES	CANUEL GERARD	ST HIPPOLYTE	
	DESPRES JEAN-MARIE	PUISSEGUIN	FOURREAU PATRICK	NEAC	
USTOM	GUIMBERTEAU YANNICK	ST GENES DE CASTILLON	DUBOUDIN	ST PHILIPPE	3 titulaires : 1 délégués et 1 par tranche de 2200 habitants 5 communes: Belves, Gardegan, St Genes, St Philippe, Ste Terre
	MICHEL FABRICE	STE TERRE	M. FENELON	BELVES DE CASTILLON	
	CHARIOL ALFONSO AGNES	STE TERRE	M. GOUZOUGUEC	GARDEGAN ET TOURITIRAC	
CA de l'Office du Tourisme du Grand St Emilionnais	BRETON DOROTHEE	LUSSAC			Art 14 des statuts de l'Office du Tourisme : "tout membre absent à 2 séances consécutives, sans excuse valable, peut être déclaré démissionnaire par le conseil d'administration. Le membre étant admis à présenter ses explications."
	Mme BOURRIGAUD	St Emilion			
	M. DEBART	St Sulpice de Faleyrens			

	M. CANUEL	ST HIPPOLYTE			7 titulaires
	MME GUE	STE TERRE			
	MME BURGAUD	MONTAGNE			
	MME MANUEL	SAINT EMILION			
Syndicat Gironde numérique	LAURET BERNARD	ST EMILION	FENELON DANIEL	BELVES DE CASTILLON	1 titulaire et 1 suppléant
AIPS	VALLADE ALAIN	ST LAURENT DES COMBES			
PLIE	MME HENRY	MONTAGNE	MME BURGAUD	MONTAGNE	3 titulaires
	MME CAMUT	ST Sulpice de FALEYRENS	MME BRETON	LUSSAC	
	RAICHINI PATRICIA	PETIT PALAIS			2 suppléants
Mission Locale	MME CAMUT	ST Sulpice de FALEYRENS			1 délégués pour une population de 1 à 20 000 habitants
Comité national d'Action Sociale : CNAS	MME BURGAUD	MONTAGNE			1 élu et 1 personnel
	MME BARGE	CDC			
Association UNESCO	MME MANUEL	SAINT EMILION			1 représentant de la CDC
Association "Les	MME MARCHIVE	ST PEYS D'ARMENS			4 élus de la CDC

p'tits lutins"	MME MANUEL	ST EMILION			Il semble opportun 2 élus + 1 de St Pey et 1 de St Emilion
	M. BIGOT	GARDEGAN ET TOURTIRAC			
	Mme FORESTIER	LUSSAC			
Collège de Lussac	Mme FORESTIER	LUSSAC			
Nouvel'R	M. BECHEAU	ST PHILIPPE D'AIGUILHE	MME CHARIOL	STE TERRE	1 délégué et 1 suppléant

PETR	1	M. LAURET	ST EMILION	MME RAICHINI	PETIT PALAIS	5 titulaires 5 suppléants
	2	M. BECHEAU	ST PHILIPPE D'AIGUILHE	M. GUIMBERTEAU	SAINT GENES DE CASTILLON	
	3	M. VALLADE	ST LAURENT DES COMBES	M. AMOREAU	SAINT-CIBARD	
	4	M. LAGUILLON	SAINTE-TERRE	MME BRETON	LUSSAC	
	5	M. QUET	LES ARTIGUES DE LUSSAC	M. FENELON	BELVES DE CASTILLON	
SYER	1	VEYRY Richard	ST LAURENT DES COMBES	DUCHAMP Benjamin	ST LAURENT DES COMBES	1 délégué et 1 suppléant par commune Soit 14 pour la CDC <ul style="list-style-type: none"> - Belves de castillon <ul style="list-style-type: none"> - Francs - Gardegan de Tourtirac <ul style="list-style-type: none"> - St Cibard - St Emilion - St Etienne de Lisse - St Genes de Castillon <ul style="list-style-type: none"> - St Hippolyte - St Laurent des Combes - St Peys d'Armens - St Philippe d'Aiguilhe - St Sulpice de Faleyrens <ul style="list-style-type: none"> - Ste Terre - Vignonet
	2	FENELON Daniel	BELVES DE CASTILLON	AROLDI Jacques	BELVES DE CASTILLON	
	3	APPOLO Joël	SAINT-EMILION	CHEVALIER	SAINT-EMILION	
	4	DENAMIEL Jean-Pierre	St Etienne de Lisse	JEANNETEAU Eric	St Etienne de Lisse	
	5	SULZER	SAINT PEY D'ARMENS	RENARD LAURENT	SAINT PEY D'ARMENS	
	6	MAURICETTE BOUSQUET	ST PHILIPPE D'AIGILHE	LOSHOUARN Samuel	SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE	
	7	BIGOT Patrick	GARDEGAN ET TOURTIRAC	LIMA DOS SANTOS Mathilde	GARDEGAN ET TOURTIRAC	
	8	DELPY Fabien	SAINT-CIBARD	BLONDET Nicolas	SAINT-CIBARD	

	9	BRAUD Alexis	FRANCS		REVERDEL Didier	FRANCS	
	10	LAGRUE Yannick	ST HIPPOLYTE		CANUEL	ST HIPPOLYTE	
	11	MAC GADRAT	SAINT SULPICE		LUCAS MARC	SAINT SULPICE DE FALEYRENS	
	12	LEDEUNFF Yannick	SAINTE-TERRE		FORMATY	SAINTE-TERRE	
	13	Christophe COBIERE	VIGNONET		Thierry ARNAUD	VIGNONET	
	14	Vincent LIGNAC	SAINT GENES DE CASTILLON		Mireille GAILLAC	St Genes de Castillon	
SIETAVI	1	APPOLOT JOEL	St EMILION		CHEVALIER Quentin	SAINT EMILION	1 délégué et 1 suppléant par commune (compétence navigation) Soit 14 pour la CDC <ul style="list-style-type: none"> - Les artigues de Lussac <ul style="list-style-type: none"> - Francs - Lussac - Montagne - Néac - Petit Palais - Puisseguin - St Cibard - St Christophe des Bardes <ul style="list-style-type: none"> - St Emilion - St Etienne de Lisse - St Genes de Castillon - St Philippe d'Aiguilhe <ul style="list-style-type: none"> - Tayac
	2	ALEXIS BRAUD	FRANCS		DIDIER REVERDEL	FRANCS	
	3	Didier GATINEL	LUSSAC		DUPAS Joël	Les artigues de Lussac	
	4	Didier Boudot	Gardegan et Tourtirac/(délégué de Montagne)		ALLIOT-GARAVITO Julien	LUSSAC	
	5	JOURDAN Jean Charles	Les Artigues de Lussac		GOMBEAU Jean-Marie	Montagne	
	6	DEVAL Patricia	NEAC		BORDES Catherine	Néac	
	7	BROUDICHOUX	PETIT PALAIS		RAICHINI	PETIT PALAIS	
	8	BRANGER Alain	PUISSEGUIN		PICKUP Catherine	PUISSEGUIN	

	9	XAVIER DANGIN	VIGNONET		LOSHOUARN Samuel	SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE
	10	DELPY Fabien	SAINT-CIBARD		BLONDET	SAINT-CIBARD
	11	GOUJON Anne-Lise	ST CHRISTOPHE DES BARDES		BOUYER Pierre	ST CHRISTOPHE DES BARDES
	12	BUGE	ST ETIENNE DE LISSE		HALOUCHERY Olivier	ST ETIENNE DE LISSE
	13	GAILLAC Mireille	St Genes de Castillon		FORT CLAUDE	St Genes de Castillon
	14	BARRET Elsa	TAYAC		MAYNARD Daniel	TAYAC

La délibération est prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance est levée à 19h30.